



THE FRENCH DEEJAY'S — GUIDE ASSOCIATION & COLLECTIVITÉ

SACEM et droits d'auteur ce qu'une association doit savoir

*Un guide offert pour aborder cette question sereinement,
que vous nous choisissiez ou non.*

Rédigé par Alex — DJAL4EX
35 ans d'expérience en animation musicale événementielle



Pourquoi ce guide ?

La question de la SACEM revient très souvent dans l'organisation d'un événement associatif ou communal, et reste source de confusion pour beaucoup d'organiseurs. Ce guide donne des repères généraux pour comprendre les grands principes ; il ne remplace pas un renseignement direct auprès de la SACEM pour votre situation précise.

01 Comprendre la différence entre événement privé et public

La redevance SACEM dépend avant tout du caractère privé ou public de l'événement. Un cercle restreint de famille ou d'amis proches relève généralement du cadre privé, mais une fête ouverte aux habitants d'une commune ou aux adhérents d'une association est presque toujours considérée comme publique.

À RETENIR — En cas de doute sur le caractère privé ou public de votre événement, la question mérite d'être posée directement à la SACEM.

02 Un événement gratuit reste soumis à la redevance

Contrairement à une idée répandue, la gratuité de l'entrée ne dispense pas de la redevance SACEM : c'est la diffusion de musique protégée en public qui déclenche l'obligation, pas la vente de billets.

À RETENIR — Ne confondez jamais gratuité de l'événement et exemption de redevance ; ce sont deux questions totalement distinctes.

03

Identifier qui doit effectuer la déclaration

C'est généralement l'organisateur de l'événement — l'association ou la collectivité — qui doit déclarer la manifestation à la SACEM, et non le DJ à sa place, sauf accord contractuel spécifique entre les parties.

À RETENIR — Clarifiez ce point avec votre DJ dès le premier échange ; certains prestataires proposent d'accompagner la démarche, d'autres non.

04

Déclarer l'événement suffisamment en amont

La déclaration doit idéalement se faire plusieurs semaines avant l'événement, ce qui permet d'obtenir un devis précis et d'éviter les démarches précipitées de dernière minute.

À RETENIR — Intégrez cette déclaration dans votre planning général d'organisation, au même titre que la réservation du lieu ou des prestataires.

05

Se renseigner sur les tarifs spécifiques aux associations

La SACEM propose des grilles tarifaires adaptées à certains types de manifestations associatives, parfois plus avantageuses qu'un tarif standard pour un événement commercial.

À RETENIR — Présentez clairement le statut associatif et la nature non lucrative de votre événement lors de la déclaration.

06

Vérifier si le lieu dispose déjà d'un contrat SACEM

Certaines salles municipales ou salles des fêtes disposent d'un contrat général avec la SACEM qui couvre déjà les événements qui s'y déroulent, ce qui peut simplifier considérablement vos démarches.

À RETENIR — Posez systématiquement la question au gestionnaire de la salle avant d'entamer votre propre déclaration.

07

Distinguer les différents types de diffusion musicale

Un bal dansant, une simple sonorisation d'ambiance, ou un concert avec artiste ne relèvent pas nécessairement des mêmes grilles tarifaires auprès de la SACEM.

À RETENIR — Décrivez précisément la nature de votre événement lors de la déclaration ; cela évite les erreurs de tarification.

08

Anticiper les conséquences d'un défaut de déclaration

Diffuser de la musique protégée en public sans déclaration expose à des sanctions financières, généralement plus coûteuses qu'une déclaration effectuée dans les règles en amont.

À RETENIR — Le coût d'une régularisation a posteriori dépasse presque toujours celui d'une déclaration préalable correctement effectuée.

09

Ne pas confondre SACEM et droit à l'image ou à la vie privée

La redevance SACEM concerne uniquement les droits d'auteur liés à la musique : elle ne couvre ni le droit à l'image des personnes photographiées, ni d'autres autorisations éventuellement nécessaires pour votre événement.

À RETENIR — Renseignez-vous séparément sur ces autres aspects si votre événement implique captation photo ou vidéo diffusée publiquement.

10

S'appuyer sur les ressources officielles de la SACEM

Les tarifs, seuils et modalités de déclaration évoluent régulièrement : le site officiel de la SACEM reste la source la plus fiable pour toute information précise et à jour sur votre situation.

À RETENIR — En cas de doute persistant, un contact direct avec la délégation SACEM de votre région reste le moyen le plus sûr d'obtenir une réponse fiable.

Envie qu'on en discute avant votre prochain événement ?

thefrenchdeejays.fr — contact@thefrenchdeejays.fr — 07 52 07 70 73